

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**FINANCES LOCALES**

Séance du Conseil Communautaire du 25 juin 2020 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**DECISIONS**  
**BUDGETAIRES**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous  
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté  
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**

Révision libre du  
montant de  
l'attribution de  
compensation 2020

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,  
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sébastien BOUSQUET,  
Michel BROUSSE, Christophe BRUNEL, Karole CAFFIER,  
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM,  
Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,  
Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,  
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Jean-Marc DEUMIER,  
Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER,  
Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD,  
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,  
Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN,  
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Serge OURLIAC,  
Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Bruno POMART,  
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI,  
Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU,  
Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Convocation du  
conseil  
en date du  
18 juin 2020

**CERTIFIE**  
**EXECUTOIRE PAR**  
**RECEPTION**  
**PREFECTURE LE :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**PAR PUBLICATION**  
**LE**

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Henri POISSON par  
Christophe BRUNEL, Nicolas RAUZY par Sébastien BOUSQUET,  
Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par  
Jean-Pierre GUIRAUD.

**PAR DELEGATION**  
**LE**

**Procurations :** Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Alain CARBON à  
Bernard PECH, François DEMANGEOT à Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,  
Hélène GIRAL à Giovanni ZAMAI, Préscillia GRANIER à Sabine CHABERT,  
Bernard GRIMAUD à Philippe GREFFIER, Thierry MALLEVILLE à  
Charles PAULY, Martine PUEBLA à Benoît MERLIN, Régine SURRE à  
Denis BOUILLEUX.

Signature

**Excusés :** Pierre BARBAUD, Javier DE LA CASA, Dominique DUBLOIS,  
Cédric LEMOINE, René MERIC.

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU.

**Secrétaire de séance :** Benoît MERLIN.

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif au transfert de la compétence zones d'activités économiques, le chantier d'insertion de la ville de Castelnaudary et la réorganisation du logiciel bibliothèque à VERDUN LAURAGAIS en date du 12 décembre 2019,

VU l'alinéa 5 de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Monsieur le Président indique que certaines communes peuvent faire le choix de prendre une partie du coût des ordures ménagères sur leur budget.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de procéder à une révision du montant de leur attribution de compensation selon les dispositions prévues à l'alinéa 5 de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Il rappelle que cette révision libre suppose la réunion des deux conditions cumulatives suivantes :

- une délibération à la majorité de deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'attribution de compensation.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

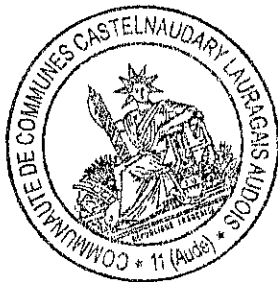
**ACCEPTTE** la correction libre de l'attribution de compensation selon le tableau ci-joint.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 25 juin 2020

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20200701-20200104-DE